



INFO MILLE-ISLES

Édition mai 2011



À lire dans cette édition :

- Le mot du maire pages 2 et 3
- Les Chroniques pages 4, 5 et 6
- Information aux citoyens Les Capsules pages 7, 8, 9 et 11
- Activités culturelles et sportives page 12
- Statistique Canada recensement de 2011 page 13
- L'information générale page 14

MESSAGE DE PRÉVENTION

Si vous trouvez des sacs contenant des matières illicites sur votre propriété, contactez la Sureté du Québec au 450-562-2442.



Travaux du MTQ et de la voirie municipale à l'horizon !

Dès juin, le Ministère des Transports effectuera des travaux routiers au niveau de la courbe dite « dangereuse » sur le chemin de Mille-Isles à la hauteur du chemin du Lac-Robert. **Pendant la période des travaux, le trafic routier sera dévié sur le chemin Raymond.**

Nous vous rappelons que les travaux publics municipaux parcourront les chemins publics durant la saison estivale pour veiller à leur entretien et leur maintien.

Soyez vigilant et patient.

**NOUVELLE
VITESSE**

Voir les détails page 8

Activités CULTURELLES et SPORTIVES

Voir tous les détails pages 12 et 13



JOURNÉE NATIONALE
SPORT ET DE
ACTIVITÉ PHYSIQUE



À Mille-Isles on bouge !



MOT du MAIRE

Édition mai 2011

Une mise au point s'impose...

Chères Concitoyennes,
Chers Concitoyens,

Je crois qu'il est essentiel que je clarifie certaines informations que j'ai présentées lors de la réunion d'information qui a eu lieu le 19 février à la salle Strong.

Comme à maintes reprises dans le passé, j'ai ardemment défendu l'importance des **communications** avec les citoyens et la **transparence** dans la gestion de notre municipalité. La réunion de février dernier fut une assemblée d'information qui expliquait clairement nos priorités pour 2011 ainsi que nos dossiers importants pour les mois et les années à venir.

Nos priorités pour 2011 sont :

- **Investissements et entretien du réseau routier**
- **Développement économique**
- **Protection de l'environnement**
- **Les communications avec les citoyens**

Les dossiers importants sont :

- Parc Hammond-Rodgers
- École Maple-Grove
- L'hôtel de ville
- Caserne et garage municipal
- Résidence « Le Bel Âge »
- Réseau linéaire

Bien entendu, toutes ces priorités, ainsi que les dossiers importants, demanderont des investissements majeurs. En ce sens, j'ai fait la présentation de différents tableaux et scénarios pour démontrer les options de financement qui s'offrent à nous. Lors de cette présentation, **j'ai mentionné à maintes reprises que ces chiffres étaient très préliminaires et n'engageaient en rien la municipalité et que de nouvelles projections financières seraient à travailler projet par projet, jusqu'au moment d'obtenir le coût réel et final de chacun d'entre eux.**

Depuis cette présentation, je me suis rendu compte que certains citoyens étaient très inquiets des intentions du conseil de vouloir dépenser d'importantes sommes pour réaliser ces priorités et dossiers importants. À cet égard, **laissez-moi réitérer que votre conseil n'a aucune intention de concrétiser ces dépenses avant de vous avoir présenté tous les projets avec leur coût final tout en tenant compte de la capacité de payer de ses citoyens, lesquels seront déposés au moment opportun à la table du conseil et deviendront par le fait même publics et donc disponibles pour consultation.**





MOT du MAIRE

Édition mai 2011

De même, lors de cette assemblée, je m'étais engagé à rendre disponible aux citoyens le document de présentation de cette assemblée. À cet égard, j'ai révisé ma position et décidé de ne pas le faire et en voici la raison principale ; **ce document demeure un document de travail pour le conseil et que toutes les projections qui ont été utilisées lors de cette présentation changeront avec l'évolution des projets pour en arriver à un coût final qui vous sera présenté pour approbation.** Je veux tout simplement éliminer les discussions inutiles sur des chiffres qui seront modifiés suivant les analyses approfondies qui seront préparées pour chacun des projets. Si j'ai offusqué certains citoyens, ceci n'était pas mon intention et je m'en excuse.

Comme je faisais mention lors de cette réunion, votre conseil analysera et évaluera chacun des projets individuellement tout au long des prochains mois et les décisions seront rendues publiques. Nous avons amorcé les analyses et nous informerons les citoyens en temps et lieu.

Mille-Isles s'est donné une vision que j'ai présentée en août 2010 et qui se lit comme suit:

« Bâtir un milieu de vie exceptionnel, une collectivité qui se développe en harmonie avec son environnement naturel et dans le respect du patrimoine qui la distingue, afin d'inspirer à sa population un profond sentiment d'appartenance ».

En août 2010, votre conseil s'est doté des valeurs suivantes: **transparence & intégrité, respect des citoyens, respect de l'environnement et valorisation de notre municipalité.**

En se dotant d'une vision claire de la municipalité, le conseil vise, d'une part, à travailler ensemble dans une même direction, et surtout, à établir des valeurs auxquelles tous adhèrent en vue de gérer sainement et efficacement notre municipalité. Lorsque nous regardons ces deux éléments fondamentaux, je peux affirmer avec conviction que notre approche est différente en regard de ce qui était véhiculé dans certaines administrations précédentes. Voici en somme ce qui nous caractérise en tant que conseil municipal.

Je vous rappelle que le thème de la réunion de février était **« COLLECTIVEMENT, PASSONS À L'ACTION ! »**. Votre conseil fait les choses différemment et est très conscient que son approche se veut innovatrice, il le fait dans l'intérêt de la population et non pour des intérêts personnels, ce qui fût souvent le cas dans le passé.

Pour conclure, il m'importe de clarifier un point avec vous : **aucun projet ne vise le déménagement de l'édifice municipal dans le secteur au lac Paul.**

Bien à vous,

Yvon Samson, maire





Les CHRONIQUES

Édition mai 2011

« MA SANTÉ EN VALEUR » - réunion du 9 avril 2011

La première rencontre officielle de ce nouveau comité s'est très bien déroulée. En effet, il y a eu plusieurs interventions pertinentes provenant des participants présents, soit 7 citoyens bénévoles. La présentation a été effectuée par **Lucie Lafleur de la MRC d'Argenteuil**. Elle nous a exposé le bilan de santé de notre communauté comparativement au reste de la province et des Laurentides, nous a expliqué l'objectif de ce comité, a répondu à nos questions sur les bienfaits de mettre notre santé en valeur ainsi que de l'importance de mettre en place un tel comité pour établir les besoins et priorités de notre municipalité en matière de santé et de sport.

Ensemble, nous travaillerons tout au long de l'année à l'élaboration d'un plan d'action en fonction des besoins de notre communauté. On retrouve sur le comité : **Johanne Arseneau, Natalie Szabo, Pierre Boucher, Gregory Ardiét, ainsi que vos conseillers Noreen Howden, Louise Leblanc et Michel Nadeau**. De plus, suivant cette rencontre, nous avons reçu les candidatures de **Sandy Duncan, Charles Lapointe et de Francine Coté**. Nous comptons maintenant 10 membres, ce qui complète le comité de travail.

Nous voulons remercier la présentatrice **Lucie Lafleur, agente de liaison MA SANTÉ EN VALEUR**, ainsi que **Manon Brisson, agente de développement en activité physique**.

Noreen Howden et Michel Nadeau, conseillers responsables de MA SANTÉ EN VALEUR À MILLE-ISLES.



CHRONIQUE DES LOISIRS



Bonjour mes chers voisins,

J'ai accepté de me présenter comme conseiller pour la simple raison de **mieux connaître et d'améliorer les activités avec mes voisins**. Et je suis maintenant heureux de l'avoir fait, car à la dernière activité, la cabane à sucre, **j'ai rencontré beaucoup de voisins sympathiques qui m'ont encouragé à organiser plus d'activités**.

L'année passée, lors de la planification stratégique, nous avons clairement établi que nous nous devons de faire plus d'activités communautaires. Nous nous devons de ramener la vie communautaire des bonnes années de Mille-Isles. Il y a beaucoup de projets sur la table : **une nouvelle salle communautaire, le parc Hammond-Rogers, etc.**, alors **Noreen Howden** et moi vous invitons à vous joindre à nous pour mettre sur pied le comité de loisir officiel de la municipalité. **Nous voulons que toute la population participe à nouveau à de multiples activités réparties sur toute l'année.**

Pour cela, nous avons besoin de vous comme participants pour former le comité de loisir de votre municipalité et de bénévoles lors d'événements. Nous pourrions **TOUS ENSEMBLE** choisir et faire les bonnes activités qui plairont à la majorité de nos voisins.

S'il vous plaît, ne vous gênez pas pour congestionner mon adresse courriel ou mon répondeur téléphonique ou ceux de Noreen. **Nous allons nous faire un plaisir d'y répondre et de vous donner un compte-rendu le plus tôt possible.**

Au plaisir de vous revoir bientôt.

Michel Nadeau et Noreen Howden, conseillers municipaux





Les CHRONIQUES

Édition mai 2011

COMITÉ DE SÉCURITÉ CIVILE



« Bon voisin, bon œil », qu'est-ce que c'est?

C'est un programme de protection du voisinage mis sur pied par la Sûreté du Québec, en collaboration avec le Bureau d'assurance du Canada. Ce programme est essentiellement axé sur la prévention contre le vol par effraction dans les résidences.

Il mise sur la mobilisation de groupes de citoyens qui, de concert avec leur service de police local, développent des moyens pour réduire les risques de vol par effraction dans leur quartier. Les citoyens peuvent, par exemple, *mettre sur pied des comités de voisins, buriner les objets de valeur de leur résidence, etc.*

Plusieurs expériences démontrent que l'action concertée des citoyens et des policiers peut contribuer à prévenir et à diminuer le nombre de vols par effraction. Par conséquent, le fait de participer à ce programme peut améliorer la qualité de vie et le sentiment de sécurité des citoyens.

LA CLIENTÈLE VISÉE

Le programme s'adresse aux résidents d'un même secteur. Il peut aussi intéresser :

- Les membres des représentants de citoyens
- Les associations de lacs
- Les employés des services publics

LES OBJECTIFS

- Réduire le nombre de vols par effraction dans les domiciles
- Fournir aux citoyens des conseils de sécurité simples et efficaces pour se protéger contre le vol par effraction
- Briser l'isolement de certains résidents
- Démontrer aux résidents la nécessité de s'entraider par une surveillance mutuelle des résidences avoisinantes
- Sensibiliser les citoyens à l'importance de signaler de façon précise tout individu ou situation suspecte

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à me contacter.

Michel Mégélas, conseiller municipal

La chronique de YOHANN CHAMPAGNE

Compilation des permis délivrés

La municipalité de Mille-Isles tient à vous informer qu'après avoir compilé les statistiques de 2010, 9 permis d'habitation pour une nouvelle résidence ont été délivrés au cours de l'année. Cette année, en date d'avril 2011, nous en sommes maintenant à 13 permis d'habitation pour de nouvelles résidences, **signe d'un intérêt nouveau pour la municipalité de Mille-Isles.**

Nous tenons à souhaiter une **chaleureuse bienvenue aux nouveaux résidents qui s'établissent au sein de notre communauté.**

Yohann Champagne, directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement





Les CHRONIQUES

Édition mai 2011

Chronique du CCU

Cette chronique a pour but de vous **informer du déroulement des travaux qui ont été entamés dans le but de réviser le plan d'urbanisme et ses règlements.**

L'automne dernier le conseil municipal avait donné le **mandat au CCU (Comité consultatif d'urbanisme)** d'effectuer la révision de la version préliminaire du projet de règlement sur le plan d'urbanisme, et en même temps, ce document a été mis à la disposition des citoyennes et citoyens.

Les membres du CCU ont disposé de plusieurs mois pour étudier et analyser le document. Ils se sont réunis à plusieurs reprises pour discuter ensemble des correctifs à apporter et ont finalement déposé le 24 janvier dernier leurs propositions de changements et commentaires. Certains citoyen(ne)s ont analysé le document et ont également remis leurs recommandations. Donc, le projet de règlement sur le plan d'urbanisme tiendra compte des recommandations faites par le CCU et par les citoyen(ne)s.

Pour vous mettre au courant des derniers développements, en mars dernier un **nouveau comité de révision des règlements d'urbanisme (CRRU) a été formé.** Les participants sont : **un conseiller municipal, deux professionnels de la municipalité, un membre délégué du CCU et deux citoyens (un de langue française et un de langue anglaise).** Ce comité a pour mandat de réviser le plan de zonage et d'effectuer la rédaction des règlements d'urbanisme. Le résultat des travaux est présenté à chaque réunion du CCU et ces derniers peuvent alors approuver ou émettre des recommandations de changements. **Le travail du CRRU est toujours en cours.**

Cordialement,

Louise Leblanc et *Daniel Maurice*, conseillers municipaux.

La chronique d'ALAIN CHARBONNEAU

LES FEUX EN PLEIN AIR, UN CONTRÔLE POUR UNE MEILLEURE SÉCURITÉ !

La belle saison est à nos portes et comme à chaque printemps, beaucoup de résidents en profitent pour nettoyer leur terrain. Pour bon nombre de propriétaires la méthode privilégiée pour éliminer l'accumulation de branches, feuilles et autres débris est d'aménager un lieu et de les brûler. Or, il importe de savoir qu'à Mille-Isles, cela n'est pas permis. Un règlement adopté en 2009 interdit les feux à ciel ouvert sur l'ensemble du territoire sauf pour quelques exceptions.

Par exemple, les feux de camp sont autorisés à la condition que :

- a) le feu a été allumé dans un foyer avec cheminée vendu à cette fin (excluant tout appareil de fabrication artisanale);**
- b) le foyer doit avoir un dégagement minimum de 1,5 mètre;**
- c) seul le bois est utilisé comme matière combustible; le feu ne s'élève pas à plus de 1 mètre de hauteur et n'atteint pas plus de 1 mètre de circonférence, sauf sur un terrain de camping reconnu à cette fin où le feu ne doit pas s'élever à plus de 0,5 mètre de hauteur.**



Pour toutes informations supplémentaires, nous vous invitons à **consulter le règlement numéro 2009-07** concernant les feux en plein air. **Ce règlement est disponible sur le site de la municipalité www.mille-isles.ca .**

Alain Charbonneau, directeur du service incendie





INFORMATION AUX CITOYENS

Édition mai 2011

CAPSULE URBANISME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La MRC d'Argenteuil avise la population de Mille-Isles de la disponibilité d'un programme appelé « **RénoVillage** », qui offre aux propriétaires admissibles, une aide financière visant le financement partiel de travaux de rénovation de leur résidence. Ce programme, géré par la Société d'habitation du Québec (SHQ), est administré localement par la MRC.

À titre informatif, les principaux critères d'admissibilité au programme **RénoVillage** sont les suivants :

- Habiter une maison dans la municipalité de Mille-Isles;
- Le montant de l'évaluation ne doit pas excéder 90 000\$ (bâtisse seulement);
- Le revenu annuel total des occupants de la maison ne doit pas être supérieur à :

- 27 600\$ pour 1 personne
- 31 200\$ pour 2 ou 3 personnes
- 34 200\$ pour 4 ou 5 personnes
- 36 300\$ pour 6 personnes ou plus

Pour de plus amples informations, prières de communiquer avec **madame Julie Durocher, analyste de programmes à la MRC d'Argenteuil**, au 450-562-2474, poste 2335.

BRUNCH DE CABANE À SUCRE DU 2 AVRIL 2011

Notre brunch fut un grand événement que l'on peut considérer comme un des meilleurs depuis des années. Les citoyens qui ont participé à l'évènement ont bien apprécié *la soupe aux pois, les crêpes, les saucisses, les omelettes, les patates grillées, les fèves au lard et les grillades de lard, sans oublier la tire sur la neige* qui eut un grand succès. Tout le monde a eu beaucoup de plaisir.

Nous désirons remercier le **Camp Scout Tamaracouta** pour sa collaboration dans la préparation des mets cuisinés et aussi à **l'entreprise Le Petit Vallon** pour leur promenade de carriole offerte sans interruption durant cette journée. Nous remercions la réponse enthousiaste des citoyens et nous répéterons certainement cette belle expérience l'an prochain. **C'est un rendez-vous !**

Noreen Howden et Michel Nadeau,
conseillers municipaux.

MÉNAGE DU PRINTEMPS



La municipalité de Mille-Isles encourage fortement ces citoyens à faire un effort collectif en vue **nettoyer les terrains privés**. L'arrivée du printemps est d'ailleurs un excellent moment pour effectuer un ménage complet du terrain. Nous vous rappelons par ailleurs qu'il est « *interdit de laisser, de déposer ou de jeter des branches mortes, des débris de démolition, de la ferraille, des déchets, du papier, des bouteilles vides, de la vitre (etc.)* » sur les terrains. Nous vous demandons donc, en vue d'avoir un milieu de vie commun plus agréable, de porter une attention particulière à l'état de votre cour.

Règlement concernant les nuisances # 2007-06

Dans cette optique, nous vous fournissons une liste d'endroits où vous pouvez déposer divers matériaux et/ou produits dangereux.



VOICI UNE LISTE NON EXHAUSTIVE DES ENDROITS OÙ L'ON PEUT DÉPOSER LES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET OBJETS RÉUTILISABLES.

Peinture, teinture, vernis, laques (sauf solvants)

Marcil
Saint-Sauveur 450-227-2627 / Saint-Jérôme 450-432-6767

Médicaments périmés

Pharmacies

Produits de l'automobile (huiles, antigel, filtres, batteries, pneus)

Canadian Tire
Lachute 450-562-8536 • Saint-Jérôme 450-438-3506

Matériaux secs

(incluant bois et tous matériaux de construction) \$\$\$

Valiquette Services Sanitaires Ltée.

1158 chemin Notre-Dame, Sainte-Adèle 450-229-8188
Service de recyclage sterling inc.
6000 route 158, Mirabel (St-Canut) 450-258-2000

Pneus seulement

Tous les détaillants de pneus et les garages

Toutes les batteries et piles

Batteries Expert St-Jérôme
142 Boul. Roland Godard, Saint-Jérôme 450-569-7676

Matériel électronique et informatique

Recypro, entreprise-école / Recyclage de pièces
70 rue Simon, Lachute 450-562-7740

Piles rechargeables, matériel électronique et informatique

La Source (Radio Shack)

Bonbonnes de propane

Tous les commerçants qui vendent des bonbonnes prennent les vieilles bonbonnes en échange.

Réfrigérateurs et congélateurs

Recyc-Frigo, 1877-493-7446
www.recyc-frigo.com

Ordinateurs, cartouches d'encre et toner, cellulaires, produits électroniques personnels, piles

Bureau en gros,
1135 Jean Baptiste Rolland Ouest, St-Jérôme 450-436-3708



Contient 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC

100%



INFORMATION AUX CITOYENS

Édition mai 2011

CAPSULE URBANISME

BARRAGES DE CASTORS

Comme vous le savez tous, l'arrivée du printemps amène parfois son lot d'inquiétudes en ce qui a trait au ruissellement et à la gestion de l'eau. Certains d'entre vous se sont d'ailleurs retrouvés avec une problématique en ce qui a trait aux barrages de castors qui inondent une partie des terrains.



Voici donc l'essentiel de ce que vous devez connaître si vous vous trouvez en présence d'un barrage de castors sur votre propriété :

-  L'HABITAT DU CASTOR EST PROTÉGÉ PAR LA LOI SUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FAUNE. Vous pouvez consulter la loi en question à l'adresse suivante : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_61_1/C61_1.html
-  Quiconque veut démanteler un barrage de castors doit demander un permis SEG au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/guichet/permis/permis-information-faune.jsp?ID=5454>
-  Il est permis de piéger le castor durant la saison légale qui est la suivante : 25 octobre au 1^{er} avril <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-piegeage/index.asp>

En résumé, il faut démontrer qu'il y a nuisance directe et contacter le MRNF pour obtenir les autorisations nécessaires. Autrement, il faut comprendre que l'habitat du castor demeure protégé, et qu'il est donc IMPOSSIBLE D'INTERVENIR DE VOTRE PROPRE GRÉ POUR MODIFIER OU DÉMANTELER LE BARRAGE.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO^o 2011-01 FIXANT LA LIMITE DE VITESSE PERMISE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX.

Suivant la réception de l'acceptation du ministre, les nouvelles limites de vitesse entreront en vigueur 90 jours après la date d'adoption du 2 février 2011, soit le 3 mai 2011. Le remplacement des panneaux débutera à compter de cette date.

Voici la liste des chemins visés par ce règlement selon les différentes limitations de vitesse:

LIMITE DE VITESSE À 30 KM À L'HEURE

Anger, Chemin	Pine Pointe, Chemin
Anne Est, Chemin	Pins, Chemin des
Amis, Chemin des	Pont-Bleu, Montée du
Barmel, Chemin	Raymond, Chemin
Bonheur, Chemin du	Saint-Eustache, Côte
Carole, Chemin	Scaire, Chemin
Charmille, Chemin de la	Shrewbury, Chemin de
Corriveau, Chemin	Source, Chemin de la
Domaine, Chemin du	St-Cyr, Chemin
Edwise, Chemin	Terrasse-Gagné, Chemin de la
Érablière, Chemin de l'	
Futaie, Chemin de la	
Gagnon, Chemin	
Lac, Chemin du	
Lac-Hughes, Chemin du	
Lys Ouest, Chemin des	
Morrow, Chemin	

LIMITE DE VITESSE À 50 KM À L'HEURE

28. Benny, Chemin
29. Black, Chemin
30. Cambria, Chemin
31. De Koninck, Chemin
32. Lac-Robert, Chemin du
33. Massie, Chemin

34. Riddel, Chemin
35. Saint-Gabriel, Côte
36. Saint-Joseph, Côte
37. Spinney, Chemin
38. Tamaracouta, Chemin
39. Hector, Chemin
40. Kilpatrick, Chemin

LIMITE DE VITESSE À 70 KM À L'HEURE

41. Église, Montée de l'
42. Hammond, Chemin
43. Mille-Isles Ouest, Chemin

Soyez vigilant!
Un message de
l'administration municipale.

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRE

Les résidents avaient jusqu'au **1^{er} mai** pour enlever la toile et la structure de leur abris d'auto temporaire. Ces dispositions sont en vigueur pour tous les abris d'hiver temporaires indépendamment de leur localisation sur la propriété. Face au non-respect de cette réglementation, un constat d'infraction pourrait être émis.



LE 23 MAI EST LE RETOUR DE LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES À LA SEMAINE.



Contient 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC



INFORMATION AUX CITOYENS

Édition mai 2011

CAPSULE ENVIRONNEMENT

PROTÉGEONS NOS COURS D'EAU

Installation sanitaire

La municipalité de Mille-Isles tient également à vous rappeler qu'il est **primordial de procéder à la vidange de votre installation sanitaire si celle-ci n'a pas déjà été faite.**

Le règlement sur l'évacuation des eaux usées des résidences isolées Q-2, r.8 stipule que la vidange de la fosse d'une installation sanitaire doit être effectuée tous les deux (2) ans, dans le cas d'une habitation permanente, et tous les quatre (4) ans pour une résidence temporaire.

Bandes riveraines



Suite à plusieurs inspections sur le territoire en collaboration avec la MRC, nous constatons que l'état des bandes riveraines de plusieurs lacs se trouve en piteux état. Il est important de **rappeler l'importance d'une bande riveraine végétalisée (arbre, arbustes, végétation, etc.)**. En effet, la bande riveraine prévient l'érosion et l'apport de sédiments en stabilisant le sol et en filtrant les eaux de ruissellement qui vont vers le lac. C'est donc dire que la bande riveraine aide à prévenir l'eutrophisation du lac, et contribue à sa santé. Nous vous rappelons donc qu'il est **INTERDIT DE COUPER LE GAZON À L'INTÉRIEUR DE LA BANDE RIVERAINE, QUI EST DE 10 À 15 MÈTRES DE LA LIGNE DES HAUTES EAUX, EN FONCTION DE LA TOPOGRAPHIE DU TERRAIN PEUT IMPORTER LA NATURE DU COURS D'EAU.**

Nous tenons à vous aviser que la municipalité tient à surveiller de plus près les propriétaires riverains qui ne se conformeront pas à la réglementation en ce sens. D'ailleurs, nous sommes heureux de vous annoncer qu'un employé saisonnier sera affecté essentiellement à la surveillance des propriétés riveraines, en vue d'informer et de sensibiliser les propriétaires. Nous encourageons également les associations de lacs à sensibiliser leurs membres aux bonnes pratiques d'aménagement. **Il en va de la santé de nos cours d'eau, qui constituent une richesse collective !**

Ramonage de cheminée

Ramoner une cheminée est essentiel pour éviter les feux de cheminée. L'opération n'est pas très difficile, en cas d'incertitude, n'hésitez pas à faire appel à un professionnel puisqu'une législation existe. Pour plus d'information, consultez le site internet sous l'onglet sécurité publique ou communiquer avec le directeur du service incendie de la municipalité.

JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du Plan de lutte aux cyanobactéries, le Regroupement des organismes de bassin versant du Québec (ROBVQ) et les organismes de bassin versant (OBV) membres organisent depuis quatre ans une campagne de distribution d'arbres destinés à la revégétalisation des bandes riveraines. Plus de 500 000 arbres ont été distribués au printemps 2009 sur l'ensemble du territoire québécois afin de naturaliser les bandes riveraines. Pour notre municipalité, ce sont Abrinord (organisme de bassin versant de la rivière du Nord) et la MRC d'Argenteuil qui coordonnent cette campagne.

D'ailleurs, la municipalité de Mille-Isles procédera à la **distribution de bon nombre d'arbres de nature indigène des berges de notre région**. L'an dernier, 1000 pousses d'arbre ont été distribuées, ce fut alors un franc succès! Depuis trois ans, quarante-cinq mille arbres ont été livrés aux citoyens d'Argenteuil. **Cette année encore, la distribution des arbres indigènes, prévue pour la fin du mois de mai, se fera au garage municipal. Plus d'informations suivront !**





INFORMATION AUX CITOYENS

Édition mai 2011

CAPSULE DÉVELOPPEMENT DURABLE

POUR UN ENVIRONNEMENT « DURABLE »

Nous sommes à **développer un plan directeur des sentiers non motorisés de la municipalité**. Certains propriétaires pourraient être sondés prochainement afin de connaître leurs intérêts face à l'implantation d'un tronçon de sentier sur leur propriété. **La municipalité vous invite à collaborer afin d'assurer la faisabilité du projet.**

De plus, au cours des prochains mois, notez qu'**Horizon multiressource inc.** sera présent sur le territoire afin de réaliser une stratégie de protection des milieux naturels à haute valeur de conservation. *Dossier à suivre...*



CAPSULE SÉCURITÉ

À L'EAU EN TOUTE SÉCURITÉ CET ÉTÉ...

Comme certains d'entre vous le savent déjà, un nouveau «Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles» (R.S.P.R) a été mis en place par le ministère en vue d'améliorer la sécurité et de diminuer le risque d'accident. Ce nouveau règlement comportait certaines nouvelles mesures. Voici un bref résumé de ces mesures :



- 1 - Toute piscine doit être entourée d'une enceinte de protection fermée sur tous les côtés d'au moins 1,2 mètre de hauteur.
- 2 - La paroi rigide d'une piscine hors terre dont la hauteur est d'au moins 1,2 mètre ou la paroi d'une piscine démontable dont la hauteur est de 1,4 mètre ou plus peut tenir lieu d'enceinte aux conditions énoncées à l'article 6 R.S.P.R.
- 3 - Un mur peut former une partie de l'enceinte, à la condition qu'il ne soit pas pourvu d'aucune ouverture permettant d'y pénétrer.
- 4 - La porte permettant de pénétrer dans l'enceinte doit être munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement.
- 5 - Tout appareil lié au fonctionnement de la piscine doit être éloigné à plus d'un mètre de la paroi de la piscine ou de l'enceinte, le cas échéant, sauf exceptions.

Évidemment, ces dispositions ne s'appliquent pas à une installation existante avant le 22 juillet 2010. Ceci étant dit, nous encourageons fortement TOUS les propriétaires à prendre les précautions qui s'imposent et à adopter ces mesures. La sécurité de nos enfants vaut bien plus que le coût d'une nouvelle clôture...

Voici le lien qui renvoie au règlement complet :

http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/grands_dossiers/piscines/reglement_securite_piscines_residentielles.pdf





INFORMATION AUX CITOYENS

Édition mai 2011

CAPSULE SUR LES DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION

PROCÉDURES D'ACCÈS À L'INFORMATION

En tant qu'organisme public, la **Municipalité de Mille-Isles est soumise aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels**. Par conséquent, la Municipalité doit permettre l'accès aux documents qu'elle détient sous réserve des exceptions prévues à la Loi. Les documents détenus par la Municipalité, qui n'ont pas un caractère public, sont visés par la Loi. Les documents ayant un caractère public sont entre autres; les procès-verbaux, résolutions et règlements du Conseil, les pièces auxquels ces documents font référence ainsi que les rôles et registres de la Municipalité, sous réserve de la Loi. Par conséquent, pour avoir accès à tout autre document, il est requis de procéder à une demande d'accès à l'information.

Procédure d'accès aux documents

Toute demande d'accès aux documents de la Municipalité doit être adressée au responsable de l'accès aux documents. Pour être recevable, la demande doit être suffisamment précise pour permettre de la repérer.

Cette demande peut être faite par écrit en utilisant le formulaire en ligne ou en communiquant :

Par courriel : dg@mille-isles.ca

ou par la poste : 1262 Mille-Isles Road, Mille-Isles, Quebec J0R 1A0

veuillez noter que seules les demandes écrites sont susceptibles de faire l'objet de révision devant la Commission d'accès à l'information.

Pour joindre la Commission : <http://www.cai.gouv.qc.ca/> .ou par téléphone 1 888 528-7741.

MOT DE LA NOUVELLE ÉLUE

Chères citoyennes, chers citoyens,

Le 27 mars dernier lors de l'élection municipale, j'étais élue pour le poste de conseiller siège numéro 4.

Lors de la campagne électorale, j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs citoyens (ne)s et en même temps d'écouter et de comprendre ce qui était **important pour eux afin de conserver leur qualité de vie**. Suite à ces rencontres, sachez que mes objectifs en tant que conseillère seront de faire valoir les intérêts de la communauté et d'éclairer le conseil afin de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins des citoyens.

Au cours des prochains mois, le conseil municipal devra étudier plusieurs dossiers concernant **la réfection des chemins, les infrastructures et les bâtiments municipaux**. J'espère dans ce contexte pouvoir mettre mon expérience de gestion à contribution en regard d'une bonne gestion de ces projets tout en tenant compte de la capacité de payer des citoyens.

Étant donné que l'environnement est important, mon but premier sera de maintenir un certain équilibre entre le développement et le respect de la nature. **Selon moi, nous devons voir à ce que Mille-Isles demeure un endroit particulier où il fait bon d'y vivre.**

Plusieurs citoyens m'ont fait part qu'il n'y avait pas assez d'activités à Mille-Isles et je suis entièrement d'accord avec eux. Je pense qu'il est important que nous ayons UNE VIE COMMUNAUTAIRE ACTIVE et que nous nous sentions solidaires avec les gens de notre municipalité. Pour aller dans ce sens, je crois qu'il serait intéressant que nous **organisations des activités diverses qui n'impliquent pas nécessairement beaucoup d'investissements**. Certains citoyens pourraient même aider à maintenir ces activités. Nous pourrions avoir du plaisir ensemble, PARTAGER ENSEMBLE.

En espérant que ma vision rejoint la vôtre...

Si vous avez des commentaires et des questions, je vous invite à communiquer avec moi et il me fera plaisir d'échanger avec vous.

Cordialement,

Louise Leblanc

Conseillère siège numéro 4

Adresse courriel : lleblanc@mille-isles.ca

Téléphone : (450) 438-2958 poste 2627





ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

Édition mai 2011

Sentier pédestre et de ski de fond Entre deux eaux

Sentier Entre deux eaux
sentier pédestre et de ski de fond

Lac Paul
Lac Robert

PAS DE VTT

Conception: Mille-Isles, Québec

À Mille-Isles

Camp de jour et d'été, date d'inscription au camp scout Tamaracouta

ÉTÉ 2011 / CAMP DE JOUR

pour garçons et filles de 5-13 ans
8h30 - 16h30

Service de garde offert :
7 h - 8 h 30 / 16 h 30 - 18 h

* escompte de 20 % pour les résidents de
Mille-Isles ou de Morin-Heights

INSCRIPTION

Date le 27 mai, 16h - 18h
le 28 mai, 10h - 16h

Lieu Hôtel de Ville de Morin-Heights

OU Camp Tamaracouta
8h30 - 15h, lundi à vendredi

Vous pouvez obtenir le formulaire d'inscription et plus d'information sur www.mille-isles.ca, au bureau municipal ou directement au camp scout à l'adresse suivante :
Camp Tamaracouta, 499 chemin Tamaracouta, Mille-Isles, Québec, J0R 1A0 1-866-438-4096
Email : reservations@tamaracouta.com

À Lachute

Bibliothèque Jean-Marc-Belzile, 378 rue Principale à Lachute

Heures d'ouverture :

• **Mardi de 10 h à 18 h** • **Mercredi et jeudi de 13 h à 20 h** • **Vendredi de 13 h à 18 h** • **Samedi et dimanche de 10h à 16 h**

Abonnement annuel de disponible sur place.

Piscine intérieure, polyvalente Lavigne, 452 avenue Argenteuil à Lachute

Horaire des bains libres :

• **Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 19 h à 20 h 30** • **Dimanche de 14 h à 16 h**

• **Enfant et étudiant 1⁵** • **Adulte (13 ans ou plus) 2⁵**

Enfant de 7 ans ou moins accompagné d'un adulte et le port bonnet de bain obligatoire. Fermeture le 24 juin pour la saison estivale.

Autres équipements : centre multisports (terrains de soccer et de football), 452 avenue Argenteuil à Lachute, et le parc Ayers (terrain de tennis), 50 rue Paul Émile Barbeau à Lachute.

Certains cours sont offerts, pour information, rejoindre le **service de loisir de Lachute 450-562-3781, places limitées.**



Contient 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC

100%



ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

Édition mai 2011

À Lachute

La Véloroute d'Argenteuil

Cette voie cyclable aménagée en site propre est localisée sur le territoire de la MRC d'Argenteuil. Le belvédère, situé dans le secteur Brownsburg Chatam, se trouve sur le parcours ainsi que plusieurs autres attraits touristiques traversant plusieurs municipalités. Vous pouvez y accéder entre autres par la route 344, secteur Carillon. Un stationnement est réservé aux usagers.

Bon parcours !



Mini-Jeux d'Argenteuil 7^e édition

Activités sportives pour les enfants de 5 à 12 ans, date de l'évènement 14 juillet 2011. Fiche d'inscription disponible en juin sur le site de la municipalité ainsi qu'au bureau municipal.

Tourisme, à voir dans votre MRC

Musée historique d'Argenteuil, téléphone: 450 537-3861,

Site Internet: www.museearg.com

Boisé multiresource Von Allmen, téléphone: 450 537-3527

Parc Carillon (\$), téléphone: 450 537-PARC (7272)

Centrale hydroélectrique de Carillon (visite guidée), téléphone: 1 800 365-5229

Route des arts www.routedesarts.ca

Chemin du terroir www.cheminduterroir.com

Et plusieurs autres suggestions d'activités et lieux à visiter, consulter le site :

www.tourismeargenteuil.com



SAMEDI 7 MAI 2011

EN CAS DE PLUIE: REPORTÉ AU 14 MAI

**JOURNÉE NATIONALE
DU SPORT ET DE
L'ACTIVITÉ PHYSIQUE**

D'ARGENTEUIL

Joignez-vous aux activités familiales gratuites dans la MRC d'Argenteuil!

Rendez-vous sur la Véloroute d'Argenteuil au stationnement du Boisé Von Allmen (Route 344, secteur Carillon) dès 13h!

AU CHOIX

13h15 Course (4,5 km) et session de yoga

14h Maman-poussette (2,2 km)

14h15 Vélo (9 km)

14h30 Randonnée pédestre (3,5 km)

15h Course (1 km)

13h à 16h Parcours d'hébertisme

Pour information: 450 566-0530

Animation • Maquillage • Prix de présence

Kiosques sur place: Atelier du sport (essais de vélos), Sécurité du Québec (sécurité à vélo) et autres!



Statistique Canada LE RECENSEMENT DE 2011

Le prochain recensement du Canada se tiendra en mai 2011.

Les données du recensement sont importantes pour toutes les collectivités et sont essentielles dans la planification des services tels que les soins de santé, l'emplacement des garderies, des écoles ainsi que les services de police et de sécurité des incendies.

SOYEZ DU NOMBRE!

Le questionnaire du recensement est un **questionnaire court de 10 questions** qui recueille les données **démographiques de base tels que l'âge, le sexe et la langue maternelle**.

Au début du mois de mai, les **trousses jaunes du recensement seront livrées dans chaque logement au pays**. Ces trousses contiennent les renseignements nécessaires pour répondre au questionnaire en ligne. La copie papier sera aussi disponible.

Les questionnaires dûment remplis fourniront de précieux renseignements dont se serviront tous les échelons du gouvernement pour prendre des décisions concernant votre quartier et votre collectivité. Soyez du nombre et participez au Recensement de 2011!

Pour obtenir plus d'information concernant le Recensement de 2011, consultez le site www.recensement2011.gc.ca

L'ENQUÊTE NATIONALE AUPRÈS DES MÉNAGES MENÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS

Pour la première fois cette année, un ménage sur trois sera invité à répondre au questionnaire de la **nouvelle Enquête nationale auprès des ménages (ENM)**. Les données recueillies par le biais de ce questionnaire fourniront des renseignements qui viendront également appuyer la planification et la mise en oeuvre de programmes et services. Plus précisément, les statistiques recueillies par l'ENM fourniront des données pour planifier et appuyer les services destinés aux familles, le logement, les routes et le transport en commun ainsi que la formation professionnelle.

Si vous recevez l'ENM, répondez au questionnaire en ligne ou sur papier!

Pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'ENM, consultez le site www.enm.statcan.gc.ca

Des emplois avec ou sans fonction de supervision sont également disponibles pour le Recensement de 2011. Pour plus d'information et pour postuler en ligne, visitez le www.recensement2011.gc.ca



Contient 100 % de fibres postconsommation certifiées FSC

100%



INFORMATIONS

URGENCE : 911

Vos élus municipaux



Yvon Samson, maire

Développement économique, Affaires gouvernementales, relations inter-municipalité, communication et éthique et MRC Argenteuil
ysamson@mille-isles.ca



André Durocher, siège no 1
Travaux publics et édifices municipaux



Daniel Maurice, siège no 2
Travaux publics et édifices municipaux
dmaurice@mille-isles.ca



Michel Nadeau, siège no 3
Internet & services techniques
mnadeau@mille-isles.ca



Louise Leblanc, siège no 4
Urbanisme, environnement et foresterie
lleblanc@mille-isles.ca



Michel Mégélas, siège no 5
Sécurité publique et hygiène du milieu
mmegelas@mille-isles.ca



Noreen Howden, siège no 6
Développement communautaire, loisirs et famille
nhowden@mille-isles.ca

Services municipaux 450-438-2958

- **Yohann Champagne :** Directeur en urbanisme et environnement
ychampagne@mille-isles.ca
- **Alain Charbonneau :** Directeur service incendie
acharbonneau@mille-isles.ca
- **Christine Slight :** Technicienne administrative
cslight@mille-isles.ca
- **Johanne Ringuette :** Directrice générale
jringuette@mille-isles.ca
- **Marc Auclair :** Contremaître voirie municipale — travaux publics
mauclair@mille-isles.ca
- **Nathalie Paquette :** Coordinatrice comptabilité
npaquette@mille-isles.ca
- **Caroline Aubertin :** Adjointe à la direction générale
Responsable des communications
caubertin@mille-isles.ca

Comités de travail - Postes disponibles sur le Comité de loisir
- Postes disponibles sur le Comité de sécurité civile

Pour envoyer votre candidature, vous pouvez remplir le formulaire disponible en ligne et au bureau municipal.

Versement des taxes, année 2011

► **24 mai** 2^e versement • **22 août** 3^e versement

Pour nous joindre :

1262, chemin de Mille-Isles, Mille-Isles
(Québec) J0R 1A0
info@mille-isles.ca

Tél. : 450.438-2958 Fax. : 450.438.6157
Site web : www.mille-isles.ca

Horaire du bureau municipal

Du lundi au jeudi • De 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h • Le vendredi de 8 h à 13 h

Lors des jours fériés suivants, les services municipaux sont interrompus :

- Jour de l'an
- 2 janvier
- Vendredi Saint
- Lundi de Pâques
- Journée nationale des patriotes
- Fête nationale du Québec
- Fête du Canada
- Fête du travail
- Action de Grâces
- 24 décembre
- Noël
- 26 décembre
- 31 décembre



Patrouille canine : 450-434-9702
Courriel : patrouillecanine@videotron.ca



Vous désirez faire partie d'une **liste d'envoi de message d'intérêt public** en provenance de la municipalité de Mille-Isles? Simple, inscrivez-vous en ligne en cliquant sous l'onglet **inscription liste d'envoi** et lorsque de l'information d'intérêt public nous sera envoyée, il nous fera plaisir de vous la transférer.

